

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

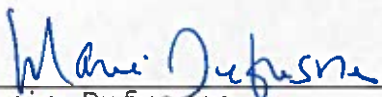
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :**

Le conseil de la municipalité de Cloridorme a adopté, lors de la session ordinaire tenue le lundi 10 avril 2017, le règlement numéro 2017-04 établissant un tarif applicable lors de déplacement pour le compte de la municipalité (élus et employés)

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée situé au 472, route 132 à Cloridorme, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Cloridorme, ce 2^{ième} jour du mois De mai 2017

La directrice générale



Marie Dufresne